



Visite de quartier avec Sophie Joissains - 22 mars 2022

Compte-rendu

Pour la municipalité :

- . Sophie JOISSAINS – maire d'Aix en Provence
- . Eric CHEVALIER – adjoint à la circulation – voirie
- . Jean Louis VINCENT- adjoint à l'urbanisme
- . Odile BONTHOUX – adjointe au foncier
- . Francis TAULAN – adjoint aux sports
- . Kayané BIANCO – adjointe à la jeunesse, suppléante d'Eric Chevalier pour les mobilités douces et le plan vélo
- . Marc FERAUD – conseiller municipal suppléant aux espaces verts
- . Bernard MAGNAN – DGS directeur général des services
- . Stéphane MUSCAT – DGAS vie citoyenne et proximité
- . Christophe CHENAUD – DGST adjoint infrastructures et déplacements
- . Patrick LEFAUCONNIER – direction de l'urbanisme
- . Thierry BIGOT – prévention et sécurisation
- . Jocelyne COSSON – collaboratrice de cabinet
- . Pascale GONZALES – conseillère technique quartier Torse
- . Saleha MEKADEM – secrétaire quartier Torse
- . Jean-François ROUCOLE – SPLA

Pour le CIQ :

Delphine de Guillebon – Michel Braunstein – Hubert Capes – Claude Gueydan – Gilberte Lamielle – Yves Bonaimé – Philippe Danilo – Christine de Alexandris – Philippe Flautre – Jean-Philippe Galland – Annie Grenier – Michel Kapferer – Eric Massal – Jean Michelot - Gérard Légalle

Cette réunion commence par un petit mot d'introduction de Sophie Joissains. Les questions évoquées lors de la visite qui a précédé sont ensuite reprises, avec exposé des demandes du CIQ et questions libres de ses membres :

Les demandes d'ordre général d'abord :

0-1- Etude de circulation avec actualisation des flux, compte tenu du trafic de transit et des très nombreux projets immobiliers en cours (SDIS, ex-polyclinique, copropriétés bd des Poilus, RISM, rue Pierre de

Coubertin...) – cf notre [projet de quartier 2021 \(PdQ\)](#) p6

- *Christophe Chenaud : un modèle mathématique créé par l'entreprise Setec doit modéliser les flux de circulation pour l'ensemble de la ville d'Aix et sera présenté à Sophie Joissains le 4 avril 2022. Cet outil permettra d'avoir une vision plus globale de la circulation et sera actualisable en fonction des projets à venir. Il est fondé notamment sur l'enquête ménages-destination effectuée fin 2019-début 2020 et dont les résultats sont disponibles depuis décembre 2021.*

0-2- Préservation de la biodiversité : une faune et une avifaune remarquables sont présentes dans divers secteurs du quartier (site Grand Barret-Cortésine, parc de la Torse, carrière de Marbre Noir) et sont à préserver et à davantage mettre en valeur - cf **PdQ p36**

- *Sophie Joissains se déclare favorable à la valorisation de l'avifaune, et notamment du site de nidification du grand-duc d'Europe. Des panneaux pourraient être installés dans les sites concernés.*
- *Sur la question de la pollution lumineuse agressive pour l'avifaune (éclairage du stade notamment), Francis Taulan affirme que les conventions sur la sécurité interdisent de rabattre vers le sol les projecteurs à led et précise que sauf exception, l'éclairage des terrains de sport est arrêté à partir de 22 heures.*



Grand-duc juvénile, ch du Marbre Noir – juin 2020

Puis les demandes liées à un lieu spécifique :

1 – Axe Poilus / Ecoles Militaires / René Cassin :

1-1- mise en place d'une piste cyclable bd des Poilus – cf **PdQ p17**

- *Eric Chevalier : une bande cyclable est bien prévue sur cette voie, après la finalisation des travaux du tribunal et des réseaux.*

1-2- réexamen de la zone « chasse roue » : contacts à prendre avec les 3 riverains concernés pour élargissement de la chaussée (prévu par un ER au PLU) – cf **PdQ p22**

- *Christophe Chenaud : cette demande n'est pas prioritaire par rapport à des demandes plus urgentes (ex : RICM) dans la mesure où un trottoir aux normes existe déjà de l'autre côté, obligeant certes tous les piétons à traverser. Une amélioration est toutefois envisageable pour sécuriser cette portion (meilleure sécurisation du passage piéton en contrebas de la piscine par exemple)*



1-3- zone 30 continue sur toute la longueur de l'av des Ecoles Militaires + René Cassin pour pacifier la circulation – cf **PdQ p16**

- *Christophe Chenaud : cette zone 30 est prévue d'un bout à l'autre, et notamment au niveau de l'école de la Torse, après finalisation des travaux de réseaux souterrains.*

2- Site Grand Baret-Cortésine :

2-1- nom du site : Grand Baret (nom de la bastide dont dépendent les terres acquises par la Ville) ? Baret (nom du cours d'eau) ? Roc Fleuri (confusion avec la bastide et le domaine privé du même nom, juste à côté) ? Par ailleurs, demande de rectification du nom « Roc Fleury » sur le cadastre, en « Roc Fleuri »

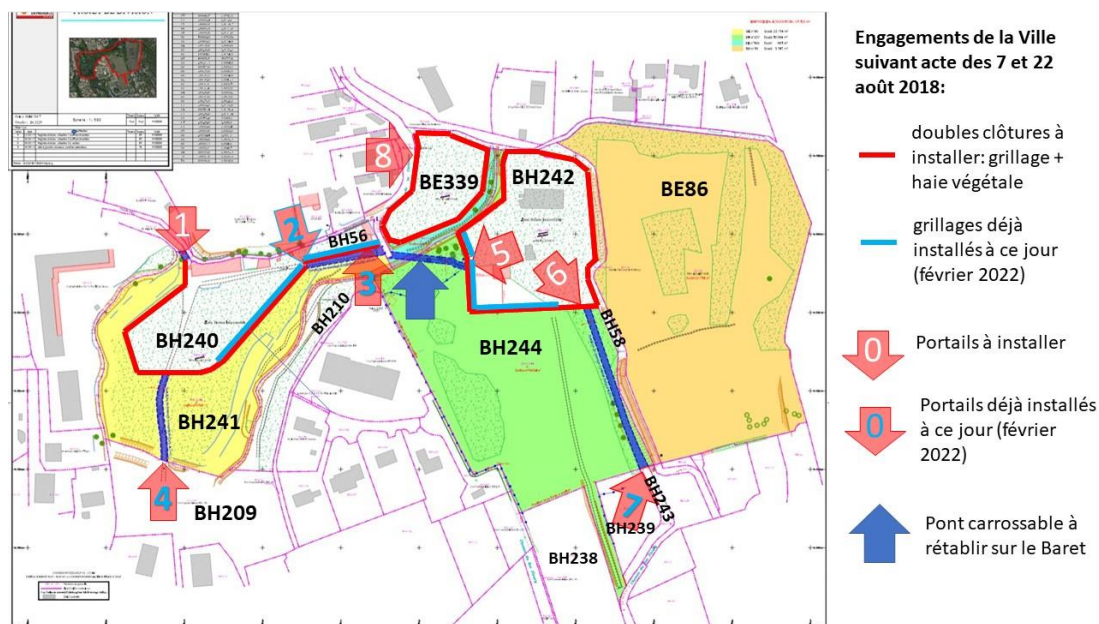
- *La question n'est pas tranchée par la municipalité, mais Sophie Joissains indique sa préférence pour le nom « Roc Fleuri ».*

2-2- protection incendie et aménagement (surtout de la partie basse du parc : prairie) – cf **PdQ p32 et 34**

- *Eric Chevalier indique que la protection incendie est bien prévue par la mise en place d'une barrière DFCI (défense des forêts contre l'incendie) et des panneaux rappelant l'interdiction des feux.*

2-3- achat de la bastide pour éviter les contraintes coûteuses de l'acte de vente de 2018 (cf plan ci-dessous), et pour en faire un élément du parc (projet à établir) – cf **PdQ p33**

- *Patrick Lefauconnier rappelle que les propriétaires de la bastide ne sont pas vendeurs à ce jour, mais qu'un système de veille est instauré en vue d'une préemption via la Safer en cas de vente. Sophie Joissains se déclare plutôt favorable à une acquisition si les propriétaires étaient vendeurs*



3- Parc de la Torse :

3-1- entretien – cf PdQ p27: petit parking dans un état lamentable, poubelles, barrières cassées... Demande d'une réunion terrain avec Sandrine Rouden très rapidement

- *Christophe Chenaud appellera cette demande à Sandrine Rouden, qui devrait être programmée début mai.*
- *Marc Féraud indique que la plupart des demandes sont prévues (poubelles commandées, lices cassées en instance de remplacement...) Il précise que la mare devrait être également requalifiée prochainement*

3-2- cohabitation piétons vélos – cf PdQ p19: envisager un cheminement différencié piétons/vélos dans le parc de la Torse

- *Marc Féraud indique qu'un passage vélo est déjà possible dans le parc depuis la fête du vélo (petits panneaux indicatifs) et que la cohabitation avec les piétons se passe bien à ce stade sans qu'un cheminement différencié soit mis en place.*



3-3- sécurité : davantage de rondes policières dans le parc à la belle saison – cf PdQ p28

- *Thierry Bigot a bien noté cette demande et rappelle que la police municipale peut être sollicitée en cas de tapage nocturne.*
- *Stéphane Muscat précise que les effectifs réduits peuvent parfois être un frein à de telles intervention mais ne justifient pas les réponses discourtoises rapportées par certains administrateurs.*

4- Malacrida + carrefour Gambetta/Déportés – cf PdQ p19

4-1- rond-point des entrées-sorties Aygosi : suivi de l'information faite en octobre + information de la Tour d'Aygosi

- *Christophe Chenaud et Eric Chevalier ont bien noté la possibilité d'affiner le projet en partenariat avec la Tour d'Aygosi et prévoient de contacter le conseil syndical de la résidence très prochainement*

4-2- carrefour Gambetta/Déportés : le récent aménagement fonctionne mal, surtout pour les cyclistes descendant du centre-ville et tournant dans Déportés : il faudrait une continuité de la piste cyclable. Peut-on envisager un rond-point à cet endroit ? Réexaminer ce carrefour en l'englobant dans une réflexion commune avec le futur rond-point devant Aygosi

- *Christophe Chenaud indique qu'un cheminement vélo pourra être marqué au sol le long du passage piéton afin de guider les cyclistes sur ce carrefour. Il rappelle que l'avenue des Déportés sera prochainement requalifiée (voirie + trottoirs) et que la continuité de la piste cyclable montante pourra alors être également prévue sur ce carrefour, dans les 2 directions (Gambetta et Déportés)*

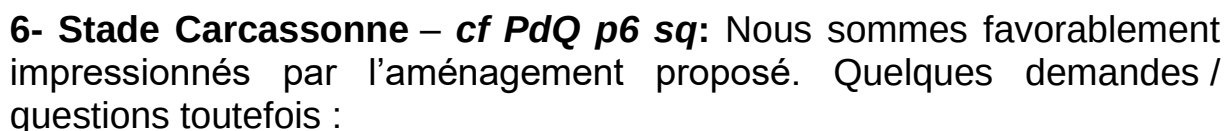


5- Rue Pierre de Coubertin – cf PdQ p29 :

5-1- jardin Constant – cf **PdQ p30**: demande de suppression du parking ou de limitation du parking au strict minimum. Envisager plutôt un autre aménagement à la place (piste de pumptrack ?) + valoriser la grande bastide dans laquelle sera relogé le gardien du stade en en faisant une maison de quartier et du PNU

- *Les services confirment que la bastide utilisée actuellement pour un logement de fonction accueillera aussi le gardien du stade dont le pavillon sera démoli lors de la restructuration de Carcassonne*

➤ Il est indiqué que le projet de résidence seniors (en bleu ciel sur le plan ci-dessous) est abandonné et que d'autres propositions sont en cours d'étude. Le terrain disponible pourrait par exemple être utilisé soit pour un équipement sportif soit pour un parking supplémentaire. Sophie Joissains se dit ouverte aux suggestions. Il est également précisé que le bâtiment de l'académie de billard sera supprimé et le club relogé ailleurs.



- *Christophe Chenaud assure que la requalification du site permettra une telle sanctuarisation, même pendant la période fête foraine*

6-2- skate park : est-il définitivement relocalisé ? et y a-t-il eu une étude préalable comme demandé par Maryse Joissains en mai dernier ? – cf **PdQ p11**

- *Francis Taulan : le nouveau skate park sera localisé comme indiqué lors de la dernière réunion avec la SPLA, dans une position plus centrale entre la halle au sport et le stade. Toutefois, l'avis d'une instance de prévention de la délinquance est encore en attente pour que le lieu soit définitivement validé. L'appel d'offre est en cours pour la construction du skate park, il s'agira d'un équipement moderne, entièrement recouvert par un revêtement insonorisé. Le modèle est celui des Milles (cf ci-dessous)*



6-3- la fête foraine ne doit pas être le critère principal d'aménagement de cet espace, qui est utilisé 11 mois sur 12 par les usagers et les riverains : zone de convivialité à étendre au détriment des parkings, arbres de haute tige à privilégier autour des parkings...

- *Il est indiqué que des arbres de haute tige seront bien prévus le long de l'avenue des Déportés et pour séparer les différents parkings urbains installés sous forme de poches le long de cette avenue.*
- *Christophe Chenaud : une « zone de convivialité » proche du kiosque à pizza existe déjà et semble compliquée à étendre, malgré les places de parking supplémentaires récupérées grâce à la destruction des préfabriqués du tribunal (seulement une cinquantaine selon lui – cf point 6-6)*

6bis- Stade Carcassonne / fête foraine – cf PdQ p13:

6-4 nuisances sonores : mise en place de contrôles sonores à la suite de l'étude sonore qui a eu lieu en 2020

- *Eric Chevalier indique que Michel Bailly-Maitre, représentant des forains, a une approche empirique de la gestion de la foire, en*

intervenant lorsque des débordements sont signalés. L'enquête sur les nuisances sonores de 2020 est peu connue des services municipaux.

- *Stéphane Muscat, qui n'avait pas eu connaissance de cette étude, en souligne l'intérêt en ce qu'elle constitue un élément de référence, et propose de se réunir en septembre avec Michel Bailly-Maitre pour préparer la fête foraine 2023*

6-5 Problèmes de circulation et de stationnement dans le quartier pendant la fête foraine : inciter au maximum les déplacements en transport en commun (navettes dédiées + communication en ce sens)

- *Seul le parking de délestage de la coulée verte (ci-dessous) est prévu pour absorber l'excédent de stationnement pendant la fête foraine. Il ne sera pas macadamisé. La solution pour éviter le stationnement sauvage serait de développer l'accès par bus dédiés durant la foire, ce qui demande une anticipation importante.*



6-6 question annexe : quel est le sort de l'espace où se tenaient les préfabriqués de la justice ? parking ?

- *La démolition des préfabriqués permettra de créer environ 50 places de parking. Le parking réservé au tribunal sur l'espace Carcassonne sera de ce fait supprimé.*

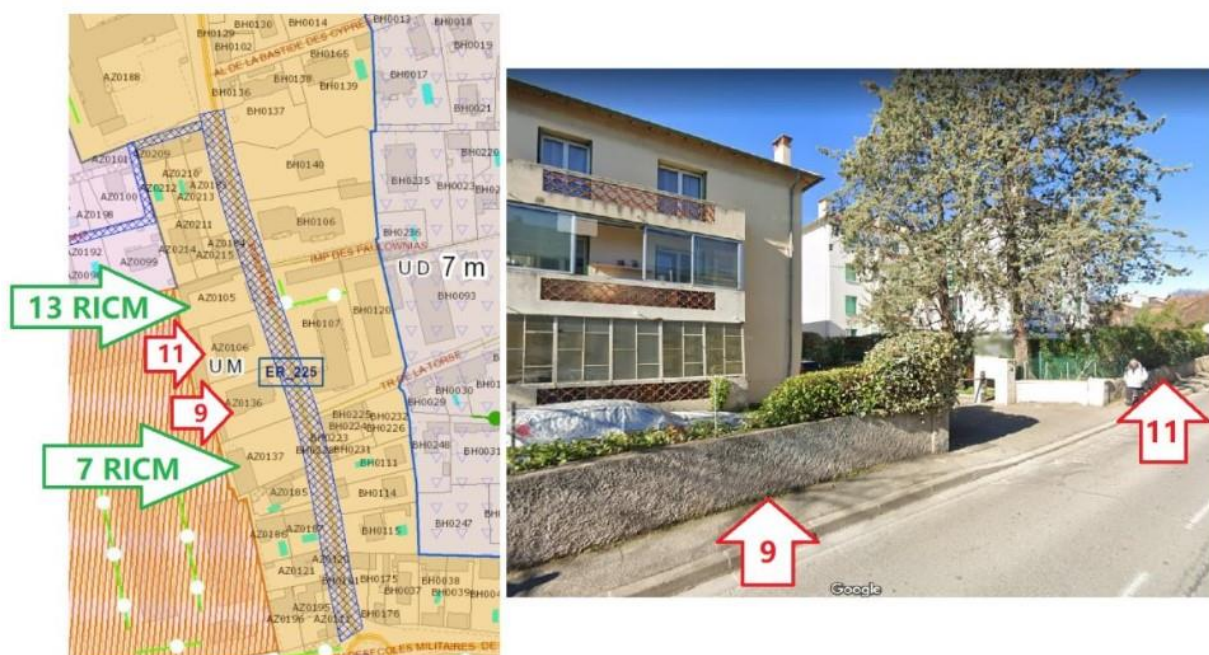
7- RICM :

7-1 veiller à l'interdiction de circulation des camions +3,5t – cf **PdQ p16**

- *L'interdiction des +3,5t est confirmée par Eric Chevalier, sur le RICM comme sur l'axe Ecoles militaire / René Cassin. Il reconnaît que certains débordements ont pu récemment avoir lieu (chefs de chantier peu coopératifs et ne respectant pas les consignes données). Une surveillance accrue sera instaurée.*

7-2 élargissement des trottoirs : à défaut d'expropriation, veiller au respect de l'alignement (cf ER au PLU) – cf **PdQ p22**

- *Christophe Chenaud souligne que cet axe est problématique du fait qu'aucun de ses trottoirs n'est aux normes.*
- *Patrick Lefauconnier confirme que les services de l'urbanisme sont en veille sur cet axe-clé, à 3 niveaux :*
 - *dans le cadre d'un permis de construire : veiller à ce que la construction respecte bien l'alignement prévu au PLU (emplacement réservé) afin que le trottoir s'en trouve élargi*
 - *lorsqu'aucun permis n'est déposé : négocier avec les propriétaires (en particulier dans le cas d'une copropriété) afin d'envisager un recul suffisant pour l'élargissement du trottoir. C'est ce qui est notamment prévu pour les copropriétés (9 et 11 RICM) situées entre les deux immeubles en cours de construction (7 et 13 RICM) lorsque les travaux seront terminés (cf photo ci-dessous)*
 - *en cas d'échec de la négociation, recours à une DPU (déclaration d'utilité publique) l'expropriation n'étant envisagée qu'en ultime recours.*



8 – Questions diverses :

Fermeture de classes prévue à l'école de la Torse : que faire ?

- *Bernard Magnan indique qu'il a bien reçu la pétition et est bien au courant de la situation. Il rappelle que la carte scolaire existe toujours. Sophie Joissains assure que les dérogations ne sont évidemment pas attribuées ou refusées de façon à surcharger certaines écoles et en vider d'autres. En tout état de cause, il est précisé que la situation est du ressort de l'académie.*